

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV RENDEMENT

SICAV RENDEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 mars 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, la Générale d'Audit et Conseil -G.A.C- représentée par M. Chiheb GHANMI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	298 182 578	293 143 796
Obligations et valeurs assimilées		298 182 578	293 143 796
Placements monétaires et disponibilités	5	167 787 684	198 874 937
Placements monétaires		167 783 805	198 874 750
Disponibilités		3 879	187
Créances d'exploitation	6	208 860	37 708 239
TOTAL ACTIF		466 179 122	529 726 972
PASSIF			
Autres créditeurs divers	7	199 172	209 280
TOTAL PASSIF		199 172	209 280
ACTIF NET			
Capital	12	449 486 501	510 458 064
Sommes distribuables		16 493 449	19 059 628
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 291	530
Sommes distribuables de l'exercice		16 492 158	19 059 098
ACTIF NET		465 979 950	529 517 692
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		466 179 122	529 726 972

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres	8	14 468 227	13 434 713
Revenus des obligations et valeurs assimilées		14 468 227	13 434 713
Revenus des placements monétaires	9	10 484 378	10 589 091
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		24 952 605	24 023 804
Charges de gestion des placements	10	(3 743 105)	(3 787 554)
REVENU NET DES PLACEMENTS		21 209 500	20 236 250
Autres produits		772	3 181
Autres charges d'exploitation	11	(2 095 855)	(625 313)
RESULTAT D'EXPLOITATION		19 114 417	19 614 118
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 622 259)	(555 020)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		16 492 158	19 059 098
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 622 259	555 020
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		914 071	493 246
RESULTAT DE L'EXERCICE		20 028 488	20 107 364

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	20 028 488	20 107 364
Résultat d'exploitation	19 114 417	19 614 118
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	914 071	493 246
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(18 781 467)	(19 429 401)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(64 784 763)	20 641 471
Souscriptions	653 281 423	676 038 215
- Capital	636 499 136	657 900 477
- Régularisation des sommes non distribuables	460 411	293 792
- Régularisation des sommes distribuables	16 321 876	17 843 946
Rachats	(718 066 186)	(655 396 744)
- Capital	(698 263 322)	(637 518 492)
- Régularisation des sommes non distribuables	(581 859)	(309 985)
- Régularisation des sommes distribuables	(19 221 005)	(17 568 267)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(63 537 742)	21 319 434
ACTIF NET		
En début de l'exercice	529 517 692	508 198 258
En fin de l'exercice	465 979 950	529 517 692
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de l'exercice	5 157 872	4 951 731
En fin de l'exercice	4 533 777	5 157 872
VALEUR LIQUIDATIVE	102,780	102,662
TAUX DE RENDEMENT	3,71%	3,69%

Notes aux états financiers annuels (Les chiffres sont exprimés en dinars)

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

La SICAV RENDEMENT est une Société Anonyme créée le 8 Juillet 1992. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS:

Les états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états inclus dans la situation annuelle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente,
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent,
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société SICAV RENDEMENT figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 3 : EFFET EXCEPTIONNEL :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV RENDEMENT se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1 471 059 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor public le 27 décembre 2017.

Note 4 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à 298 182 578 DT. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2017	% Actif Net
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES				
<i>Obligations de sociétés</i>	1 079 000	68 531 940	70 887 368	15,21%
Obligations CIL	120 000	8 400 000	8 718 230	1,87%
-CIL 2014/1 TMM+1,9%	20 000	800 000	819 780	0,18%
-CIL 2014/2 7,60%	10 000	600 000	633 480	0,14%
-CIL 2015/1 TMM + 2%	20 000	1 200 000	1 235 460	0,27%
-CIL 2015/2 7,65%	10 000	600 000	606 340	0,13%
-CIL 2015/2 TMM+2%	10 000	600 000	605 610	0,13%
-CIL 2016/1 7,5%	20 000	1 600 000	1 660 240	0,36%
-CIL 2016/2 7,5%	30 000	3 000 000	3 157 320	0,68%
Obligations BTK	35 000	1 433 100	1 465 905	0,31%
- BTK 2009 TMM+0,7% 10 ans B	10 000	300 000	311 160	0,07%
- BTK 2009 TMM+0,8% 15 ans C	10 000	533 100	553 290	0,12%
- BTK 2014-1 7,35%	5 000	200 000	200 515	0,04%
- BTK 2014-1 TMM+ 1,9%	10 000	400 000	400 940	0,09%

Obligations BTE	105 000	6 300 000	6 598 025	1,42%
- BTE 2009 5,25%	40 000	800 000	809 840	0,17%
- BTE 2010 TMM+0,7%	10 000	300 000	303 780	0,07%
- BTE 2011 TMM+1,3% CAT A	5 000	200 000	208 655	0,04%
- BTE 2016 7,4%	50 000	5 000 000	5 275 750	1,13%
Obligations AIL	50 000	2 000 000	2 049 290	0,44%
- AIL 2013-1 TMM+2,25%	20 000	400 000	413 180	0,09%
- AIL 2014-1 TMM+1,9%	10 000	400 000	408 950	0,09%
- AIL 2015-1 TMM+2,25%	20 000	1 200 000	1 227 160	0,26%
Obligations ATL	60 000	4 600 000	4 787 400	1,03%
- ATL 2015/1 TMM+2,3%	10 000	600 000	615 910	0,13%
- ATL 2015/2 7,5%	30 000	2 400 000	2 522 310	0,54%
- ATL 2016/1 7,5%	20 000	1 600 000	1 649 180	0,35%
Obligations BH	65 000	3 560 000	3 640 535	0,78%
- BH 2009 TMM+0,8%	20 000	1 076 000	1 076 000	0,23%
- BH 2013-1 TMM+1,8%	30 000	1 284 000	1 318 410	0,28%
- BH SUB 2016 7,4%	15 000	1 200 000	1 246 125	0,27%
Obligations STB	158 000	7 104 000	7 394 888	1,59%
- STB 2008/1 TMM+2%	33 000	2 112 000	2 184 138	0,47%
- STB 2008/2 6,5%	65 000	3 250 000	3 396 770	0,73%
- STB 2010/1 TMM+0,7%	20 000	600 000	620 380	0,13%
- STB 2011 6,1%	40 000	1 142 000	1 193 600	0,26%
Obligations TL	50 000	4 600 000	4 768 010	1,02%
- TUNISIE LEASING 2016-1 7,5%	20 000	1 600 000	1 671 020	0,36%
- TUNISIE LEASING 2017-1 TMM+2,35%	30 000	3 000 000	3 096 990	0,66%
Obligations UIB	105 000	7 400 000	7 745 725	1,66%
- UIB 2009-1 5,25%	10 000	200 000	203 840	0,04%
- UIB 2011-1 TMM+1%	25 000	1 000 000	1 016 075	0,22%
- UIB SUB 2015 TMM+1,95%	20 000	1 200 000	1 234 660	0,26%
- UIB SUB 2016 7,4%	50 000	5 000 000	5 291 150	1,14%
Obligations ATTIJARI LEASING	120 000	8 600 000	8 841 510	1,90%
- ATTIJARI LEASING SUB 2014	20 000	800 000	800 620	0,17%
- ATTIJARI LEASING 2015-1	10 000	600 000	623 540	0,13%
- ATTIJARI LEASING 2015-2	30 000	1 800 000	1 801 830	0,39%
- ATTIJARI LEASING 2016- 1 7,5%	30 000	2 400 000	2 463 120	0,53%
- ATTIJARI LEASING 2016-2 7,65%	30 000	3 000 000	3 152 400	0,68%
Obligations ATTIJARI BANK	40 000	1 942 840	1 967 190	0,42%
- ATTIJARI BANK 2010 TMM+0,6%	10 000	142 840	148 800	0,03%
- ATTIJARI BANK 2015 7,4%	30 000	1 800 000	1 818 390	0,39%
Obligations AMEN BANK	50 000	4 000 000	4 025 950	0,86%
- AMEN BANK 2016-1	50 000	4 000 000	4 025 950	0,86%

Obligations BNA	100 000	7 332 000	7 583 550	1,63%
- BNA SUB 2009 5,4%	50 000	2 332 000	2 405 950	0,52%
- BNA SUB 2017 7,4%	50 000	5 000 000	5 177 600	1,11%
Emp ATB 2007/1	21 000	1 260 000	1 301 160	0,28%
Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier	501 251	217 262 002	227 295 210	48,78%
* BTA	201 251	193 262 002	202 667 610	43,49%
BTA 5,5% OCTOBRE 2018	4 000	3 883 000	4 025 390	0,86%
BTA 6,3% MARS 2026	36 401	33 507 652	35 295 049	7,57%
BTA 5,5% FEVRIER 2020	25 000	24 080 000	25 658 509	5,51%
BTA 5,5% OCTOBRE 2020	20 000	19 235 000	19 858 745	4,26%
BTA 5,3% JANVIER 2018	41 850	41 190 350	43 536 222	9,34%
BTA 6% AVRIL 2023	30 000	29 075 000	30 349 367	6,51%
BTA 6% AVRIL 2024	15 000	14 385 000	15 045 244	3,23%
BTA 6% FEVRIER 2022	4 000	3 881 000	4 082 115	0,88%
BTA 6% JUIN 2021	20 000	19 355 000	19 984 206	4,29%
BTA 6% JUIN 2023	5 000	4 670 000	4 832 763	1,04%
* EMPRUNT NATIONAL	300 000	24 000 000	24 627 600	5,29%
Emp NATIONAL CAT B	300 000	24 000 000	24 627 600	5,29%
TOTAL		285 793 942	298 182 578	63,99%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2016	284 895 795	8 404 055	(156 054)	293 143 796	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	19 000 000			19 000 000	
Bons du trésor assimilables (BTA) et emprunt national	42 242 000			42 242 000	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	(13 592 810)			(13 592 810)	
Bons du trésor assimilables (BTA) et emprunt national	(46 751 043)		(*) 1 751 045	(44 999 998)	
* Variation des plus ou moins valeurs latente sur portefeuilles titres			914 071	914 071	
* Variations des intérêts courus		1 475 519		1 475 519	
Soldes au 31 décembre 2017	285 793 942	9 879 574	2 509 062	298 182 578	

(*)Moins value sur BTA échus en 2017

Note 5 : Placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à 167 787 684 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2017	% actif net
CERTIFICATS DE DEPOTS			85 500	83 059 290	84 529 376	18,14%
Certificat de dépôt à moins d'un an			85 500	83 059 290	84 529 376	18,14%
(170 jours au taux de 6,15%)	La BT	18/08/2017	1 000	977 422	995 587	0,21%
(60 jours au taux de 6,23%)	La BT	13/12/2017	1 500	1 487 668	1 491 601	0,32%
(280 jours au taux de 5,41%)	La BT	10/05/2017	6 000	5 806 182	5 970 586	1,28%
(60 jours au taux de 6,23%)	La BT	17/12/2017	1 000	991 779	993 850	0,21%
(60 jours au taux de 6,23%)	La BT	19/12/2017	3 000	2 975 336	2 980 723	0,64%
(60 jours au taux de 6,23%)	La BT	21/12/2017	4 500	4 463 004	4 469 844	0,96%
(240 jours au taux de 5,83%)	La BT	27/06/2017	1 000	970 070	993 707	0,21%
(90 jours au taux de 6,23%)	La BT	05/12/2017	1 500	1 481 597	1 487 178	0,32%
(210 jours au taux de 6,15%)	La BT	17/08/2017	1 500	1 458 441	1 485 884	0,32%
(100 jours au taux de 6,23%)	La BT	07/12/2017	1 500	1 479 587	1 484 756	0,32%
(100 jours au taux de 6,23%)	La BT	08/12/2017	1 500	1 479 587	1 484 550	0,32%
(270 jours au taux de 5,83%)	La BT	26/06/2017	6 500	6 282 155	6 436 587	1,38%
(110 jours au taux de 6,23%)	La BT	05/12/2017	3 000	2 955 167	2 966 329	0,64%
(270 jours au taux de 5,83%)	La BT	29/06/2017	2 000	1 932 971	1 979 756	0,42%
(360 jours au taux de 5,29%)	La BT	03/04/2017	8 500	8 158 353	8 420 620	1,81%
(110 jours au taux de 6,23%)	La BT	09/12/2017	1 500	1 477 583	1 482 341	0,32%
(220 jours au taux de 6,15%)	La BT	22/08/2017	500	485 511	494 332	0,11%
(270 jours au taux de 5,94%)	La BT	15/07/2017	1 500	1 448 820	1 481 562	0,32%
(340 jours au taux de 5,41%)	La BT	09/05/2017	8 500	8 169 447	8 403 306	1,80%
(360 jours au taux de 5,29%)	La BT	24/04/2017	5 000	4 799 031	4 941 862	1,06%
(280 jours au taux de 5,94%)	La BT	15/07/2017	2 000	1 929 344	1 973 000	0,42%
(280 jours au taux de 5,94%)	La BT	19/07/2017	2 000	1 929 344	1 972 000	0,42%
(280 jours au taux de 5,94%)	La BT	26/07/2017	2 500	2 411 680	2 462 809	0,53%
(180 jours au taux de 6,23%)	La BT	11/11/2017	500	487 917	491 416	0,11%
(240 jours au taux de 6,19%)	La BT	16/09/2017	1 500	1 452 443	1 474 121	0,32%
(240 jours au taux de 6,19%)	La BT	19/09/2017	8 500	8 230 508	8 349 970	1,79%
(160 jours au taux de 6,23%)	La BT	10/12/2017	7 500	7 338 343	7 361 099	1,58%
COMPTES A TERME			81 981	81 981 000	83 254 429	17,87%
Comptes à terme à moins d'un an			81 981	81 981 000	83 254 429	17,87%
DISPONIBILITES					3 879	0,00%
TOTAL				165 040 290	167 787 684	36,01%

(*) Les certificats de dépôt émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois Banques de la place comme suit :

Garant	Type de certificat	Montant de la garantie en Millions de Dinars	% Actif net
BIAT	tous types	30	6,44%
AMEN BANK	tous types	34	7,30%
UBCI	à moins de 3 mois	14	3%
		78	16,74%

(**) Les garanties Amen Bank et UBCI couvrent les émissions par la Banque de Tunisie de certificats de dépôt souscrits par les SICAV dont la Banque de Tunisie est dépositaire, et ce respectivement pour les montants de 35 et 14 millions de Dinars.

Le gestionnaire en réserve à SICAV RENDEMENT un montant de 34 et 14 Millions de Dinars pour ce trimestre.

Note 6 : Créances d'exploitation :

Le poste Créances d'exploitation totalise au 31 décembre 2017 un montant de 208 860 DT se détaillant comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016
CAT échu	-	36 983 000
Intérêt à recevoir sur CAT	-	515 339
Obligation échu	154 000	154 000
Intérêt à recevoir sur Obligation	54 860	55 900
<u>TOTAL</u>	<u>208 860</u>	<u>37 708 239</u>

Note 7 : Autres créiteurs divers

Le poste Autres créiteurs divers totalise au 31 décembre 2017 un montant de 199 172 DT se détaillant comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016
Retenue à la source	137 526	143 440
Redevance CMF	42 346	46 299
TCL	5 056	5 179
Provision honoraires commissaire aux comptes	13 444	13 562
Provision honoraires PDG	800	800
<u>TOTAL</u>	<u>199 172</u>	<u>209 280</u>

Note 8 : Revenus du portefeuille - titres:

	31/12/2017	31/12/2016
- Revenus des obligations des sociétés	4 089 538	2 939 565
- Revenus des BTA & Emprunt National	10 378 689	10 495 148
TOTAL	14 468 227	13 434 713

Note 9 : Revenus des placements monétaires

	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts des certificats de dépôt	6 179 559	6 358 441
Intérêts des comptes à terme	4 304 819	4 230 650
TOTAL	10 484 378	10 589 091

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2017 à 3 743 105 DT contre 3 787 554 DT pour l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	3 208 376	3 246 475
Commission de gestion (Société de Bourse de Tunisie)	534 729	541 079
TOTAL	3 743 105	3 787 554

Note 11 : Autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2017 à 2 095 855 DT contre 625 313 DT pour l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Redevance CMF	534 734	541 136
TCL	62 381	60 060
Contribution conjoncturelle	1 471 059	-
Rémunération d'intermédiaires et honoraires (CAC)	16 682	13 477
Rémunération de personnel (PDG)	9 600	9 600
Charges diverses	1 399	1 040
TOTAL	2 095 855	625 313

Note 12 : Capital**Capital au 31-12-2016**

Montant	510 458 064
Nombre de titres	5 157 872
Nombre d'actionnaires	3 936

Souscriptions réalisées

Montant	636 499 136
Nombre de titres émis	6 431 493
Nombre d'actionnaires nouveaux	300

Rachats effectués

Montant	(698 263 322)
Nombre de titres rachetés	(7 055 588)
Nombre d'actionnaires sortants	(536)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	914 071
Régularisation des sommes non distribuables	(121 448)

Capital au 31-12-2017

Montant	449 486 501
Nombre de titres	4 533 777
Nombre d'actionnaires	3 700

13- Autres informations :

13-1 Données par action :

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
• Revenus des placements	5,504	4,658	4,565	4,516	4,806
• Charges de gestion des placements	(0,826)	(0,734)	(0,711)	(0,696)	(0,754)
• Revenu net des placements	4,678	3,923	3,855	3,820	4,052
• Autres produits	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
• Autres charges	(0,462)	(0,121)	(0,118)	(0,117)	(0,125)
• Résultat d'exploitation	4,216	3,803	3,737	3,703	3,927
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,578)	(0,108)	0,018	0,084	(0,225)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3,638	3,695	3,756	3,787	3,702
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,578	0,108	(0,018)	(0,084)	0,225
• Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres	0,202	0,096	0,032	(0,018)	(0,177)
• Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
• Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
• Plus ou moins valeurs sur titres et frais de négociation	0,202	0,096	0,032	(0,018)	(0,177)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4,418	3,898	3,769	3,685	3,750
• Résultat non distribuable de l'exercice	0,202	0,096	0,032	(0,018)	(0,177)
• Régularisation du résultat non distribuable	(0,027)	(0,003)	0,000	(0,001)	0,010
• Sommes non distribuables de l'exercice	0,175	0,093	0,032	(0,019)	(0,167)
• Distribution de dividende	3,695	3,756	3,786	3,703	3,320
Valeur Liquidative	102,780	102,662	102,630	102,629	102,565

13-2 Ratios de gestion des placements :

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,75%	0,73%	0,71%	0,70%	0,72%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,42%	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	3,31%	3,67%	3,73%	3,80%	3,54%

13-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

* Gestionnaire :

La gestion de la société SICAV RENDEMENT est confiée à la Société de Bourse de Tunisie, intermédiaire en bourse (agrément n°41/96 du 19/07/96) ayant son siège social Place 14 Janvier 2011 RP, et ce en vertu d'une convention datée du 03/01/2002. Celle ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, la SBT perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

* Dépositaire :

La Banque de Tunisie assure les fonctions de dépositaire et de distributeur de la société SICAV RENDEMENT, et ce en vertu d'une convention datée du 03/01/2002. Elle est chargée, notamment, à ce titre :

- de la conservation des titres et des fonds de la société SICAV RENDEMENT;
- de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- de la collecte des ordres de souscription et de rachat à travers son réseau de guichets ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contre partie de ses prestations, la BT perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

13-4 Impôts et taxes :

Ce poste représente la TCL sur les revenus bruts de la SICAV RENDEMENT. Elle est payable mensuellement.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV RENDEMENT », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV RENDEMENT » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Observations

Nous attirons l'attention sur le point suivant :

- La Note 3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV RENDEMENT au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 1 471 059 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV RENDEMENT est employé, à la date du 31 décembre 2017, en des certificats de dépôts émis par un même émetteur à hauteur de 18,14%. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC. Toutefois, ces certificats de dépôts émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois banques de la place. Cette garantie représente 16,74% de l'actif net de SICAV RENDEMENT au 31 décembre 2017.

Tunis, le 31 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2017

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société SICAV RENDEMENT, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2017

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2017

Nous vous informons que la convention de dépositaire conclue entre votre société et la Banque de Tunisie, continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2017. Les honoraires de dépositaire s'élèvent à 3.208.376 Dinars TTC.

Aussi, nous vous informons que la convention de gestionnaire conclue entre votre société et la Société de Bourse de Tunisie, continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2017. Les honoraires de gestionnaire s'élèvent à 534.729 Dinars TTC.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Le Président Directeur Général de la société perçoit une indemnité annuelle brute de 9.600 Dinars.

Tunis, le 31 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI